

16.11.1929 R

B.73.Au.3.- TC.

Berne, le 16 novembre 1929.

Confidentiel.

Fol 493

Monsieur le Ministre,

Sous ce pli, nous avons l'honneur de vous communiquer le texte d'un aide-mémoire qui nous a été remis, le 15 novembre, par le Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne à Berne et qui paraît avoir été adressé aux Gouvernements de tous les Etats voisins de l'Autriche.

Ainsi que vous le verrez, le Gouvernement britannique prend l'initiative d'attirer l'attention sur la gravité de la situation en Autriche et nous demande expressément d'interdire, au moins temporairement, toute exportation d'armes à destination de ce pays.

D'après la statistique des Douanes, les exportations d'armes et de munitions de Suisse en Autriche sont extrêmement faibles. Nous ne possédons, d'autre part, aucune donnée indiquant que des groupements politiques autrichiens cherchent à acquérir des armes en Suisse et nous avons peine à croire à la profonde gravité du danger signalé par la Grande-Bretagne.

Désireux, toutefois, de prendre en sérieuse considération la démarche faite au nom du Gouvernement britannique, nous vous serions reconnaissants de tenter d'apprendre ce qu'en pense le Gouvernement autrichien.

Il nous intéresserait particulièrement de savoir si la situation semble à Vienne menaçante au point que des armements se feraient clandestinement et si des mesures tendant à empêcher des exportations d'armes de Suisse en Autriche y seraient souhaitées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

B 1 annexe.

A la Légation de Suisse,
Vienne.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Dodis

